ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUE

DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I.Administration qui notifie la décision définitive: Institut National de la Propiété intellectuelle (INPI) 6, rue Abdullins, bâtiment 1, 480002, Almaty, République du Kazakhstan Téléphone: (3272) 300 - 973 Télécopie: (3272) 301 - 376 Internet: www.kazpatent.kz
I. N° de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 757139 de 30.04.2001
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: Torunskie Zaklady Materialów Opatrunkowych Spólka Akcyjna
IV. Décision définitive confirmant le refus de protection
Décision définitive infirmant totalement le refus de protection
Décision définitive infirmant partiellement le refus de protection La marque est refusée/admise pour les produits et services suivants:
avec modification telle que: la denomination "CLASSIC" faisant partie de la marque enregistree ne fait pas l' objet de la protection legale particuliere comme depourvue de caractere distinctif.
V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcé: 19.04.2006
VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision de finitive seguin A.Alipinova un possession de l'Office qui notifie la décision de finitive seguin Chef du service des marques
O STATUTE OF THE STATE OF THE S